

LA CHARTE DE LA MÉDIATION CULTURELLE

À PARTIR DES INSTITUTIONS CULTURELLES

Charte initiée par Article 27 # Bruxelles
et élaborée depuis mai 2012
avec les travailleurs culturels
de différentes institutions ou associations
culturelles bruxelloises.

1. les valeurs

La médiation culturelle s'inscrit dans les valeurs humanistes de nos sociétés démocratiques : égalité, liberté, justice, solidarité. Articulant les relations entre créateurs de cultures artistiques et citoyens, la médiation culturelle est espace de rencontres ...
Où l'art peut être posé comme un droit à l'expérience,
Où les intelligences et les perceptions des personnes en présence (artistes/citoyens/médiateurs...) s'enrichissent au contact des uns et des autres,
Où les esprits s'exercent à la critique, où le terme confrontation se connote positivement,
Où les différences culturelles sont occasion d'échanges, de décloisonnement, de sens nouveaux,
Face aux diverses pressions exercées sur l'être humain aujourd'hui, la médiation culturelle se conçoit comme un instant de résistance, un temps de plaisir, de joie, de valorisation, d'ouverture, de partage pour laisser place au bien-être, au vivre ensemble, à la transformation...

2. les enjeux

1. Rappeler que nous sommes tous médiateurs culturels, tous porteurs de savoir et de savoir-faire
2. Renforcer et défendre une politique d'ouverture aux publics au sein des institutions culturelles :
 - / Décentrer et désacraliser les institutions culturelles
 - / Impliquer l'Institution culturelle dans son ensemble
 - / Défendre la nécessité d'y consacrer du temps et des moyens
 - / Proposer des tarifs adaptés aux publics en situation précaire
3. Inviter les personnes à investir pleinement et librement leur culturalité :
 - / Créer/susciter l'intérêt des publics
 - / Faire en sorte que la parole et la créativité des gens ré émerge
 - / Créer des espaces pour rencontrer les publics
 - / Favoriser la prise de décision par les publics
 - / Multiplier les occasions pour les publics de ressentir des émotions diverses

3. la posture du médiateur

Porteur de la connexion culturelle de son institution culturelle, le médiateur agit en connexion avec son institution, les artistes, les organismes sociaux et les publics

- / Dans la déconstruction des a priori
- / Dans la compréhension des enjeux et des attentes de chacun
- / Dans la construction des liens entre tous (temps de réflexion, liens interpersonnels...)

Il cherche une harmonie entre l'atteinte des objectifs de son institution et ceux des publics/associations. Il est porte-parole de son institution auprès des publics/associations et vice-versa. Pour ce faire, il capitalise ses découvertes et les restitue. Il construit des carrefours de rencontres.

4. le médiateur développe des compétences

Relationnelles :

- / Faire preuve d'ouverture et de mobilité (se déplacer dans les associations)
- / Être à l'écoute des situations humaines, sociales et institutionnelles (le rythme associatif n'est pas le même que celui des institutions culturelles)
- / Développer son action en réseau (investir les coordinations sociales, le partenariat avec Article 27...)

Pédagogiques :

- / Faire émerger les attentes des publics pour adapter ses approches (prendre le temps de la discussion, de la rencontre mutuelle)
- / Travailler sur les représentations réciproques des acteurs en place
- / Analyser les contextes sociaux, territoriaux,...
- / Décoder la matière culturelle artistique
- / Organiser des projets participatifs

Communicationnelles :

- / Adapter son discours et celui de son institution
- / Développer des outils de communication ciblés
- / Animer un groupe
- / Soutenir et concerter les collègues, les artistes et les publics autour de projets communs.